

26

Problèmes essentiels du
corporatisme
— Congrès Paris 1936

paru en résumé dans

Travaux du Congrès des
économistes français
de 1936 — Paris
Journal, 36



Congrès des Economistes de Langue Française 1936

LES PROBLEMES ESSENTIELS DU CORPORATISME

Rapport présenté par Laurent Dechesne.

- - - - -

Le problème fondamental est celui de la concurrence et de son organisation. Jamais la libre concurrence ne fut intégralement réalisée, sinon dans l'hypothétique état de nature. A la naissance de toute société humaine apparaît nécessairement un pouvoir en opposition à la libre concurrence des individus. La première fonction sociale n'est-elle pas de mettre fin à une lutte pour la vie sans merci, à assurer un minimum de rapports pacifiques entre les membres de la communauté?

Le problème fondamental réside donc dans le dosage et dans l'organisation de ces limitations de la liberté.

Il s'agit de le situer convenablement entre une libre concurrence maximum qui réaliserait l'indépendance complète des initiatives individuelles et, d'autre part, une restriction maximum, nécessitant un pouvoir social absolu ~~et~~ ou dictatorial.

Le corporatisme se présente comme une formule intermédiaire capable d'éviter à la fois les maux d'un individualisme et d'un étatismes excessifs.

On rejette l'étatisme parce qu'il supprime des libres initiatives et tous leurs avantages: activité créatrice, invention, progrès, réactions salutaires contre les abus, sans compter les biens inestimables d'ordre intellectuel et moral.

D'autre part, on rejette aussi l'individualisme d'une concurrence extrême. Sans doute est-il un indispensable ferment de progrès. Celui-ci ne se réalise que sous l'action de la concurrence sociale, par la rupture d'équilibres existants auxquels on substitue des équilibres nouveaux, ainsi que Simiand l'a si bien mis en lumière. Toutefois, des excès sont ~~aussi~~ ici aussi à redouter. Le progrès fut tellement accéléré depuis le XIXe siècle qu'il prit une allure révolutionnaire tout opposée à l'extrême lenteur de l'évolution des siècles précédents. Il semble même qu'il entraîne parfois un excessif gaspillage de richesse et de bien-être humain, qu'une allure plus modérée aurait évité. Des outillages coûteux sont à peine construits que des inventions nouvelles leur enlèvent aussitôt toute valeur, tandis que des multitudes de travailleurs souffrent d'incessants chômages "technologiques".

Au reste, une concurrence effrénée ne peut conduire qu'à sa propre destruction: les plus forts éliminant les plus faibles, elle conduit logiquement au monopole, c'est-à-dire, suivant le mot de Froudhon, à la négation d'elle-même.

Effectivement, la concurrence ne peut conserver le précieux avantage de stimuler les initiatives qu'à la condition qu'il existe une sensible égalité de puissance, de résistance économique, entre les concurrents. Sinon, elle aboutit à l'oppression, à l'exploitation du faible par le fort.

Essayons de nous éclairer par l'expérience historique, de voir jusqu'à quel point le corporatisme a pu remédier aux inconvénients de la concurrence et s'il n'en a point aboli la vertu primordiale, celle de promouvoir le progrès social. Utilisons à cette fin l'Histoire économique et sociale de la Belgique (Paris, Sirey, 1932).

Le haut moyen-âge nous présente le spectacle d'une oligarchie 3 de seigneurs ou maîtres fonciers, descendants des conquérants, imposant leur volonté aux serfs et aux mansionnaires possédant la terre à titre précaire provoquant en Flandre depuis le VIIIe siècle de violentes conjurations d'opprimés. Les grands accaparaient les terres des hommes libres au point que Charlemagne déplorait amèrement que ceux-ci disparussent rapidement "victimes de l'avidité des grands".(41)

L'entraide, facteur premier du corporatisme, leur apporta, avec un accroissement de puissance, un remède, provoquant alors un mouvement d'affranchissement que consacraient les chartes du XIIe et du XIIIe siècle notamment la fameuse Loi de Beaumont sur la haute Meuse en 1182.

Mais l'organisation corporative ne se développa vraiment que dans l'industrie des villes. Or, il faut bien reconnaître que ce corporatisme n'engendra ni un bien-être général, ni la paix sociale. A côté de marchands opulents et d'artisans médiocres, subsista un prolétariat d'ouvriers. Les innombrables salariés occupés dans la grande industrie d'exportation qu'était la draperie flamande - compagnons, valets ou garçons - formaient dès le XIe siècle une "plèbe brutale, inculte et mécontente". Tels nous les retrouvons au commencement du XIVe siècle: prolétaires misérables ne possédant que leurs vêtements, habitant dans les faubourgs des chaumières louées à la semaine, traités d'autant plus durement que la misère entretenait chez eux le ferment de la révolte. Or rien qu'à Gand les tisseurs seuls étaient au nombre de 2.000.

Le corporatisme communal en renforçant les marchands-fabricants, parvint à la vérité à les soustraire à l'oppression des seigneurs.

Mais ce fut pour en faire une oligarchie qui à son tour opprima 4 le reste du peuple. Dès lors, une concurrence inégale joua non plus entre individus, mais entre ceux-ci et les groupes organisés et entre ces groupes, le plus fort continuant à opprimer le faible. Les guildes de marchands prirent d'abord la prépondérance. D'abord ouvertes à tous, elles se limitèrent bientôt aux gros marchands à l'exclusion des artisans, prenant un caractère aristocratique, se réservant le monopole. (91) Au XIIIe siècle, cette oligarchie s'était emparée de tout le territoire des villes. Elle pressurait le peuple, disposait à son avantage des finances communales, se compromettait dans des opérations malhonnêtes tout comme les banksters actuels. (103)

A leur tour les artisans opprimés leur opposèrent l'organisation corporative à partir du XIIe siècle. A leur tour aussi s'emparant du pouvoir urbain ils réduisirent les autres à la portion congrue. La paix sociale n'y trouva certes ~~pas~~ point son compte. Au XIIIe et au XIve siècle la guerre sociale ~~ensanguinant~~ entre les grands et les petits ensanguina les Pays-Bas, impliquant même la Flandre dans une guerre avec la France et l'Angleterre. (112)

L'organisation corporative n'avait donc point réalisé l'égalité désirable dans la concurrence, elle n'avait point assuré le bien-être général et encore moins la paix sociale.

De plus, en abolissant la concurrence dans l'intérieur de chaque groupe et en lui substituant le monopole, elle devint un facteur de stagnation, elle enraya le progrès, entraîna finalement la décadence de l'industrie urbaine, compromise par l'industrie rurale qui pros-
pérait à la campagne sous un régime de liberté.

La méthode de restriction de la concurrence propre au régime avait été poussée si loin que toute l'industrie et le commerce se

trouvèrent bientôt enserrés dans un réseau étroit de restric- 5
tions de toute sorte (170). Impossible dès lors de changer la tech-
nique sans ébranler aussitôt tout l'édifice des règlements. Ceux-ci
apparaissaient incompatibles avec le progrès, de même que de nos
jours la réglementation des Trades Unions américaines apparut in-
compatible avec la souplesse que Taylor entendait donner à la rému-
nération des ouvriers pour réaliser les progrès qu'il désirait ap-
porter à l'organisation du travail.

Or le monopole corporatif fut défendu de façon implacable et il
ne cessa de s'étendre sur le plat pays jusqu'à la Révolution fran-
çaise. Au XIVe siècle les villes drapières d'Ypres, Gand et Bruges
firent une guerre acharnée à la draperie rurale, organisant même
contre elle des expéditions armées, s'emparant des bourgs, les met-
tant à sac, détruisant les métiers à tisser. (150) Enfin faut-il
rappeler les invraisemblables conflits de monopoles entre corpora-
tions analogues.

Ici intervint le pouvoir supérieur, défenseur des intérêts géné-
raux. Il fallut l'autorité du Prince pour protéger la draperie ru-
rale, celle du pouvoir municipal pour réagir, bien faiblement d'ail-
leurs, contre l'oppression corporative.

Le problème consistait à "maintenir un équilibre délicat en
obtenant de chacun des restrictions de sa liberté, consenties en
échange d'avantages correspondants". Ceci impliquait "la préoccupat
tion constante du bien commun et l'exclusion de visées égoïstes.
C'était beaucoup exiger de la nature humaine. La concurrence n'en
subsistait pas moins à l'état latent entretenue par le sentiment
inné de l'intérêt personnel.... Le moindre accroç au bon fonction-
nement de cette organisation méticuleuse devait susciter la méfiance

des égoïsmes comprimés, sans cesse en éveil . . . Dès le com- 6
mencement du XIVe siècle les monopoles étaient en péril . . . De
toute part ceux qui jouissaient d'un monopole devaient à chaque ins-
tant sévir contre des concurrents irréguliers." (163 sq.)

En somme l'organisation corporative de l'ancien régime ne fit
que substituer à l'oppression seigneuriale celle des guildes de mar-
chands, puis celle des corporations d'artisans, tandis que l'autorité
se montra impuissante à réprimer les abus. De plus, le corporatisme
engendra un mal nouveau. Il enraya le progrès à tel point que la
stagnation des siècles pré-contemporains apparaît de prime abord
tout-à-fait incompréhensible à l'homme de notre temps,

On sait comment, à l'individualisme de 1789, succéda bientôt
une nouvelle réorganisation corporative. Les industriels pour remé-
dier aux inconvénients de la concurrence, visèrent au monopole en
constituant cartels et trustes. Si ces associations purent atténuer
les fluctuations de production, de profits et de salaires apparais-
sant d'abord comme une "forme supérieure d'organisation économique"
(Schmoller) bientôt leurs abus de puissance à l'égard des consomma-
teurs et plus encore à l'égard de leurs concurrents et des autorités
publiques ramenèrent les mêmes dangers que redoutait le législateur
de 1789: l'existence entre le peuple et le Gouvernement, de puissan-
ces qui, d'une part opprimaient les individus et d'autre part éner-
vaient le pouvoir national régulier. De plus les syndicats d'indus-
triels ont causé parfois, surtout depuis 1930, une rigidité exéssive
des prix de vente, retardant ainsi la liquidation des crises et le
retour à la prospérité.

De leur côté, les ouvriers s'étaient syndiqués pour obtenir une
force leur assurant une concurrence égale avec les patrons sur le

marché du travail. Ils avaient organisé le système des accords collectifs, sorte de réglementation industrielle par les intéressés eux-mêmes.

Allant plus loin, le corporatisme voudrait en réunissant les deux groupes plus intimement obtenir l'organisation en commun d'un pouvoir réglementaire et juridictionnel sous le contrôle supérieur de l'autorité publique. -- Mais, comment réaliser l'harmonie d'une part entre les intérêts opposés des employeurs et employés, d'autre part entre eux et l'autorité publique? Comment éviter que la réglementation corporative, en se développant, n'exerce pas, comme autrefois, une action paralysante? Comment maintenir à l'initiative créatrice indispensable pour réagir contre les abus, des soupapes suffisantes? Tels sont les graves problèmes pratiques que soulève le néo-corporatisme actuel.

Les réalisations contemporaines les plus poussées du corporatisme ne sont pas encourageantes. Les corporations de la Russie et de l'Italie ne sont que des organes de la Dictature.

En Allemagne, on s'est engagé dans de tout autres voies. On s'y efforce de rétablir plus d'égalité entre les concurrents. Pour remédier à l'asservissement des fermiers aux gros propriétaires, on a multiplié les petites propriétés agricoles qu'on a rendues héréditaires. Aux "puissances capitalistes" et anonymes de l'industrie et du commerce on a opposé des entreprises personnelles et de moyenne importance.

Mais le seul problème n'est pas celui de l'égalité dans la concurrence. Il s'agit aussi d'établir au-dessus des antagonismes en présence un pouvoir assez fort pour obtenir leur conciliation conformément au bien général. Or sur ce point la dictature n'est

En résumé, la concurrence, par le libre jeu des équilibres économiques amène spontanément et efficacement les transformations souhaitables pour le progrès social. A condition toutefois que les transformations ne prennent pas une allure brutale et catastrophique, substituant à une évolution salubre, d'incessantes révolutions avec leur gaspillage de richesse et de bien-être.

Le ^{corpo}ratisme intégral aurait pu ^{aussi} supprimer les antagonismes de répartition et même d'autorité économique s'il n'avait pas exigé pour sa réalisation, une moralité supérieure à la nature humaine.

Si l'on doit renoncer à l'espoir de supprimer des antagonismes, au moins pourrait-on en atténuer les effets néfastes, adoucir les conflits d'intérêts. Sans supprimer les ruptures d'équilibres indispensables à la vie économique, on pourrait les maintenir entre certaines limites de façon à éviter des fluctuations excessives de revenus. Le corporatisme prétend réduire les antagonismes en réunissant les intéressés, en favorisant les contacts entre les groupes antagoniques, en les amenant ainsi à des compromis, éventuellement sous le contrôle d'un tiers arbitre avec, en dernière instance, celui du pouvoir social.

Cette organisation ne va pas sans limitation de la concurrence, alias sans une action vers le monopole et sans une intervention énergique de l'autorité publique. Ici, apparaissent aussitôt des dangers: énervement des initiatives forces motrices, indispensables à l'activité économique, paralysie des institutions, accroissement démesuré du pouvoir, sacrifice de la liberté.

Tel serait l'aboutissement de corporations OFFICIELLES imposées. Aussi convient-il de conserver les associations libres, seules

capables de permettre une évolution démocratique, progrès- 9
sive au lieu d'aboutir à une dictature conservatrice.

Enfin, le problème n'est pas seulement de nature économique. N'oublions pas que les institutions ne suffisent pas pour résoudre les problèmes sociaux. Une certaine atmosphère morale leur est indispensable. Les difficultés actuelles proviennent en grande partie d'un fléchissement de cet ordre. L'organisation corporative du moyen âge invoquait au-dessus des intérêts personnels des mobiles élevés: on devait travailler pour vivre et non pour la recherche du gain, en vue du bien commun et non pour s'enrichir aux dépens des autres (137). Toutefois ne nous illusionnons pas sur le respect de ces beaux préceptes. Si Charlemagne devait rappeler sévèrement les grands à leurs devoirs, bien des fois la Papauté éleva les plus vives remontrances contre la démoralisation du clergé lui-même.

On connaît l'importance primordiale que nos dictateurs contemporains ont accordée au redressement des conceptions du devoir social le considérant comme une condition indispensable au succès de leurs efforts de réorganisation. On ne voit point de raison pour que cette condition ne soit pas aussi indispensable à la réforme corporative, ainsi que l'expérience du passé en témoigne!

Les principes philosophiques qui inspirèrent le régime individualiste de 1789, la croyance optimiste à une loi naturelle établie par Dieu pour le bonheur des hommes, suivant laquelle

le bien de tous devait nécessairement résulter du libre jeu des intérêts particuliers, engendrèrent une certaine indifférence morale dont on s'est trop peu soucié depuis le XIXe siècle. Fascinés par les progrès matériels, extraordinaires, peut-être s'est-on trop exclusivement préoccupé des droits et trop peu des devoirs. Après le nouveau fléchissement qui suivit la guerre, on peut vraiment se demander si la crise actuelle n'est pas avant tout d'ordre moral plutôt que d'ordre économique ou politique. Alors, quel serait l'avantage d'un cadre corporatif sans un esprit nouveau?